



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 2 juin
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 25 mai 2022

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT⁽¹⁾, Christine ARNAUDO, Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Gaëlle LECOQ Virginie AUTIE, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient absent(e)s et représenté(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET par Jérémy MARTINEZ, Hocine BEN-SAÏD par Arthur MELIS, Marie-Catherine BIANCO par André MOLINO, Djelloul OUARET par Sophie CELTON, Anne OLIVERO par Audrey CERMOLACCE, Sophia FELLAHI-TALBI par Christine ARNAUDO, Carole ALBOREO par Louisa HAMMOUCHE, Nathalie CIPRIANI par Thierry AUDIBERT

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

(1) *Arrivée avant le vote du vœu*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20220602-VOEU01-06-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2022

Affichage : 08/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Vœu N°01-06-2022

Vœu relatif aux conditions d'exploitation du réseau de fibre optique sur le territoire communal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre optique chez l'habitant signée en 2016 entre l'État, la Région SUD PACA, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence, actait la désignation de l'opérateur SFR par l'Autorité de régulation des communications électroniques (l'ARCEP), pour déployer la fibre optique sur la commune de Septèmes-les-Vallons.

Dès le printemps 2016, après une phase d'études et de concertation avec la Commune, l'opérateur d'infrastructure XpFibre, filiale de l'opérateur SFR spécialisée dans le déploiement de réseau, mettait en œuvre le premier Point de Mutualisation (PM) ou armoire de rue. Cet équipement permet d'apporter la fibre à un groupe de 400 logements ou locaux professionnels, après qu'une desserte en fibre soit tirée par le fournisseur d'accès choisi par l'habitant, du PM considéré vers son logement, en sous-terrain ou en aérien en suivant la ligne cuivre existante.

Six ans après la pose de ce premier PM, seize autres armoires, propriété exclusive de XpFibre, et non de la Commune, ont été installées progressivement pour assurer un maillage équilibré et correctement dimensionné du territoire, permettant à 5 200 logements ou locaux professionnels septémois d'être éligibles à la fibre optique puis de souscrire à une offre Très Haut Débit auprès du Fournisseur d'Accès à Internet de leur choix. Soit une couverture des foyers septémois qui dépasse 90%.

Les travaux de déploiement se poursuivent actuellement pour que l'ensemble des quartiers aient accès à la fibre afin de répondre aux objectifs de couverture théorique maximale d'ici le 31 décembre 2022.

C'est ce qui a été fermement réclamé par Monsieur le Maire auprès de XpFibre.

Mais, si sur le plan quantitatif, les efforts engagés par l'opérateur de réseau semblent aller vers le mieux -bien que l'accès à la fibre optique ait été préconisé par le législateur avant 2020 pour la couverture des zones urbaines à l'image de la nôtre-, il en est tout autre sur le plan qualitatif.

A ce jour, des points de blocage récurrents persistent et deviennent de plus en plus insupportables pour la population.

L'ensemble des incidents constatés explique la réticence des foyers septémois déployés à souscrire un abonnement à la fibre. Seulement 2 644 foyers, soit 50,8 % des logements septémois, ont choisi d'être raccordés à la fibre.

Alors que les services de la Ville ont entrepris un travail considérable de normalisation des adresses postales, des problématiques de non-éligibilité de certaines d'entre-elles perdurent. D'autres, sont toujours inexpliquées.

Les désagréments que subissent beaucoup trop de Septémois.es pour obtenir une continuité du service sont inacceptables.

Les nombreuses doléances reçues de la part des administrés le démontrent.

Dès les premiers dysfonctionnements, toujours soucieuse de la qualité du service rendu à ses usagers, la Ville a souhaité simplifier les démarches des Septémois.es en identifiant volontairement un service communal référent, bien que ce ne soit pas de sa responsabilité.

La Commune, dans son rôle, est restée proactive, tout en veillant à ne pas se substituer, ni à la société de déploiement du réseau, ni aux fournisseurs d'accès.

Ce qu'elle ne peut légalement pas faire.

C'est ainsi que notre Direction de l'informatique, associée au service "m13240", a joué un rôle de facilitateur entre les Septémois.es désireux d'accéder rapidement à cette évolution technologique et XpFibre.

Il faut savoir que les dysfonctionnements rencontrés sur Septèmes sont les mêmes que ceux pointés sur toutes les Bouches-du-Rhône comme au niveau national et beaucoup relèvent de la responsabilité directe des opérateurs commerciaux. Cette situation résulte clairement du choix opéré pour le mode de développement de la fibre en France basé sur la sous-traitance en cascade et le système dénommé "Stoc", qui fait que chaque opérateur commercial intervient sur le réseau pour réaliser ses propres branchements.

Il en découle un délabrement avancé de plusieurs PM dont des portes cassées, des débranchements intempestifs d'abonnés pour raccorder de nouveaux clients, des opérateurs qui ne débranchent pas leurs clients résiliés -occasionnant un manque de borniers disponibles-, des passages de câbles qui ne sont pas respectés et des tirages de lignes réalisés au mépris de toute règle technique.

L'évolution des contrats de sous-traitance imposée par l'ARCEP, comprennent : la publication d'une "feuille de route", l'élaboration d'un nouveau contrat de sous-traitance dit "Stoc V2", l'exigence d'un compte rendu photo pour tracer les interventions, la mise en place de l'application "i-intervention" pour faciliter l'échange de comptes-rendus entre les opérateurs d'infrastructure et les opérateurs commerciaux, la limitation de la sous-traitance à deux rangs maximums et une formation des intervenants renforcée.

Toutes ces dispositions n'ont pas produit d'amélioration notable.

Or, l'accès à la fibre optique pour tous les citoyens est un service public devenu indispensable.

C'est pourquoi, à l'UNANIMITE, la Commune demande :

- à l'ARCEP :
 - o D'imposer un nouveau mode de gestion des infrastructures excluant l'intervention des fournisseurs d'accès en dehors des parties privées. Le déploiement et le maintien du réseau doit être confié exclusivement à l'opérateur de réseau.
 - o D'exiger de l'opérateur de réseau un niveau de transparence d'information vis-à-vis des collectivités locales sur l'état du réseau au moyen d'indicateurs utiles rendus obligatoires.
 - o De sanctionner véritablement le défaut d'entretien de l'opérateur de réseau et les comportements anarchiques des opérateurs commerciaux.

- à XpFibre :
 - o De mandater les opérateurs commerciaux sur chacun des Points de Mutualisation faisant l'objet d'un nombre important d'incidents, afin que des mesures correctives soient mises en œuvre dans les meilleurs délais.
 - o De respecter son engagement de déploiement maximal du réseau de fibre optique sur le territoire communal d'ici le 31 décembre 2022.

- aux opérateurs commerciaux :
 - o De mettre un terme à l'incurie de leurs multiples sous-traitants.
 - o D'utiliser des fichiers d'adressages normalisés.
 - o Face à l'ampleur de la tâche et des coûts induits par une remise en état totale des PM, de ne pas les répercuter d'une manière ou d'une autre sur les clients finaux, à savoir les citoyens.


Le Maire,

André MOLINO